



HAL
open science

Licence Sciences du langage - langue des signes française

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences du langage - langue des signes française. 2011, Université de Poitiers. hceres-02036397

HAL Id: hceres-02036397

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036397v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : POITIERS

Établissement : Université de Poitiers

Demande n° S3LI120000892

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Sciences du langage – Langue des signes françaises

Présentation de la mention

La mention Sciences du langage - Langue des signes françaises, à l'Université de Poitiers, s'inscrit dans l'effort de réorganisation entrepris ces dernières années dans les formations du domaine ALL ; elle propose désormais un cursus de licence complet avec un tronc commun sur les deux premières années, correspondant à une formation débouchant par la suite sur deux parcours en semestre 5 et 6 : Sciences du langage et Langue des signes française, habilitée par le Ministère en 2009. La spécialisation Français langue étrangère (FLE), ouverte à toutes les licences de l'UFR, est articulée au parcours Sciences du langage. La mention est donc tout à la fois attendue (une formation « classique » en sciences du langage qui permet d'accéder aux métiers de l'enseignement, du référencement, de l'information). La mention ouvre sur plusieurs masters (sept masters à l'Université de Poitiers).

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	NR
Nombre d'inscrits en L2	NR
Nombre d'inscrits en L3	17
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique de la mention Sciences du langage - Langue des signes française (LSF) repose notamment sur un apprentissage où la majeure partie des enseignements se fait sous forme de TD et l'évaluation en contrôle continu. L'intégration des compétences transversales gagnerait à être plus explicite. Le dispositif d'aide à la réussite pourrait être amélioré dans la mesure où les réorientations et passerelles, si elles sont possibles grâce à la mutualisation de certaines UE, gagneraient à un investissement plus ferme de la part de l'équipe de pilotage de la mention. L'absence de suivi ou de données sur les étudiants, la non-implication apparente de l'équipe dans les



dispositifs mis en place par l'Université (Pack Découverte Lycée, adaptation à des publics variés, etc.) sont préjudiciables à la cohérence de la mention et à son pilotage.

- Points forts :
 - Une formation (LSF) qui répond à un besoin au niveau régional et national, et une véritable spécificité.
 - Une articulation recherchée avec le monde professionnel.
- Points faibles :
 - Le choix n'est pas clairement fait entre Langue des signes française et Sciences du langage, et la lisibilité de l'offre, ainsi que du diplôme, s'en ressent. Le dossier ne permet pas de clarifier la situation et laisse même comprendre que l'étudiant pourrait obtenir un diplôme dans une matière qu'il n'a pas vraiment étudiée. Il faut une stratégie claire qui permette à l'étudiant de savoir si sa licence lui donnera la possibilité de poursuivre ses études en Sciences du langage ou non.
 - L'importance attachée au cursus en Langue des signes française (au niveau de la L3), en plein essor, conduit à surévaluer ce cursus au détriment d'études plus « classiques » en Sciences du langage, comme en témoigne le dossier, souvent très partiel sur ce point.
 - Le détail des enseignements de mise à niveau n'est pas clair. Il est seulement indiqué que des cours de mise à niveau en LSF sont prévus pour « les étudiants souhaitant s'inscrire en Sciences du langage-Langue des signes française » dans le cadre d'une réorientation.
 - Il n'y a pas d'évaluation systématique des enseignements, de même qu'il manque des renseignements concernant l'impact sur la formation. Pas de distinction entre « évaluation des enseignements » et « évaluation de la formation ». De manière générale, l'équipe enseignante gagnerait à développer le suivi des étudiants concernant les réorientations, passerelles, accueil d'étudiants présentant des contraintes, etc. Peut-être est-ce déjà le cas, mais en l'état, le dossier s'en tient systématiquement à des copier-coller des dispositions générales de l'Université.
 - Le grand nombre d'intervenants professionnels (dont 8 pour 6 heures chacun) ne favorise-t-il pas un relatif émiettement de la formation dispensée ?

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable que la mention LSF développe une stratégie claire pour que l'étudiant puisse choisir son parcours entre SDL et LSF et il faudrait organiser l'offre de formation en sciences du langage de manière à lever toute ambiguïté pour les étudiants souhaitant s'inscrire dans la mention, en précisant son contenu effectif, de manière à informer les étudiants sur la valeur réelle du diplôme obtenu en Sciences du langage - Langue des signes française. Ceci impliquerait de réfléchir à une politique clairement affichée en matière de Sciences du langage.

Il conviendrait de ne pas privilégier systématiquement la langue des signes française, sauf à vouloir opérer un choix, au niveau de l'Université, concernant l'intitulé du diplôme, ce qui est possible, mais à condition de l'annoncer comme tel.

Le dossier gagnerait à être renseigné sur plusieurs points et à traduire une implication plus directe des enseignants dans son montage.

Enfin, dans la mesure où une co-diplomation internationale est en cours, il faudrait sans doute étudier (et/ou afficher nettement un engagement sûr) la question de l'encouragement à la mobilité internationale.